



LEGTA & CFPPA

Lycée d'Enseignement Général et
Technologique Agricole
04 76 52 03 63
legta.grenoble@educagri.fr

Centre de Formation Professionnelle
et de Promotion Agricoles
04 76 52 52 18
cfppa.grenoble@educagri.fr

1 Chemin de Charvinière
38330 SAINT ISMIER Cedex
www.edp.educagri.fr



Formation scolaire et par la voie de l'apprentissage

Conditions d'admission

- Après un Baccalauréat scientifique S ou Technologique STAV
- Après un Bac Professionnel Aménagements Paysagers et Productions Horticoles ou un Brevet de Technicien Agricole
- Après d'autres Baccalauréats (ES, L, ...).
- Après une ou deux années de licence.
- Pour la formation par apprentissage ☞ avoir un maître d'apprentissage

Pour vous inscrire en BTSA, vous devez accéder au portail admission-postbac en consultant le site

www.admission-postbac.fr

Un impératif : respecter les dates indiquées.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter la brochure ONISEP qui vous a été remise par votre établissement.

Architecture de formation

DOMAINE	MODULE
Projet de formation et professionnel	M 11 – Accompagnement du projet personnel et professionnel
DOMAINE COMMUN	
Ouverture sur le monde : compréhension des faits économiques, sociaux et culturels ; information, expression et communication	M 21 – Organisation économique, sociale et juridique
	M 22 – Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation
	M 23 – Langue vivante
EPS	M 31 – Éducation physique et sportive
DOMAINE PROFESSIONNEL	
Traitement des données et informatique	M 41 – Traitement des données
	M 42 – Technologies de l'information et du multimédia
Connaissances scientifiques, techniques, économiques, réglementaires, sociales et culturelles, liées au secteur professionnel	M 51 – Les contextes et les déterminants des aménagements paysagers
	M 52 – Connaissance et gestion des végétaux
	M 53 – Technique d'implantation et de construction pour l'aménagement paysager
	M 54 – Gestion technico-économique de chantiers
	M 55 – Participation à l'élaboration d'une proposition d'aménagement paysager
Mises en situations professionnelles	M 61 – Stage(s) – 12 à 16 semaines
Initiative locale	M 71 – Module d'initiative locale

QUE FAIT LE TITULAIRE DU BTS AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS ?

- Il participe aux études préalables d'aménagements paysagers et à la conception et à l'étude de projets d'aménagements paysagers
- Il réalise et gère des chantiers de création et d'entretien d'aménagements paysagers
- Il encadre une ou plusieurs équipes
- Il assure des tâches administratives, de gestion financière et des tâches relationnelles
- Il s'informe sur les travaux des instituts de recherche, sur les produits nouveaux, les techniques et technologies nouvelles utilisées dans les aménagements paysagers et participe à leur diffusion

Les principaux emplois

- Emploi en tant que technicien supérieur au sein d'organismes publics et privés (Entreprises privées, bureaux d'études, collectivités territoriales, services extérieurs de ministère...) concernés par la mise en place d'aménagements paysagers depuis leur programmation et leur conception jusqu'à leur réalisation et leur gestion Les aménagements paysagers recouvrent des objectifs variés : loisirs, activités sportives, valorisation touristique, amélioration du cadre de vie, préservation du patrimoine culturel...
- Technico-commercial en fournitures et matériel pour les espaces verts, conseil
- Technicien supérieur dans un service de recherche, développement, formation
- Chef d'agence, chef de service, chef d'entreprise



Objectifs de la formation

Le Technicien Supérieur en aménagements paysagers doit posséder :

- une compétence technologique : être capable de répondre à une demande d'appui technique, de participer à des travaux en bureau d'études, de gérer des travaux de création et d'entretien d'aménagements paysagers
- une compétence générale : être capable d'animer ou diriger une équipe de techniciens en tant que responsable de chantiers, de maîtriser les techniques d'expression et de communication

Les spécificités de Saint-Ismier ...

- Un enseignement privilégiant l'aspect environnemental des métiers du paysage
- Des thèmes liés au paysage de montagne
- Des activités valorisant l'aspect culturel du métier : travail avec des artistes plasticiens, des chorégraphes, ...
- Un hébergement possible à l'internat selon les disponibilités (sauf apprentis)

Exemple de poursuites d'études mais d'autres formations sont possibles

- Licence Professionnelle, à Saint-Ismier nous proposons la LP « Gestion des aménagements paysagers » par la voie de l'apprentissage
- Certificat de Spécialisation élagage, taille et soin des arbres dispensé également dans notre établissement (Diplôme reconnu pour l'exercice du métier de grimpeur-élagueur)
- Classes préparatoires post B.T.S
- Poursuite d'études : Université, écoles d'ingénieurs, école nationale supérieure du paysage

